



« Transformation des compétences »

L'Alliance syndicale [1] signe avec la Direction Générale la dispersion des salariés façon puzzle

Section RENAULT

N° 160 24 novembre 2020

Vendredi 20 novembre 2020, « Déclic » informe les salariés que : « la direction de Renault et les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et FO ont signé le 20 novembre un accord sur la transformation des compétences techniques et tertiaires ».

Le syndicat SM-TE, non négociateur parce que pas (encore) représentatif au niveau de Renault sas, vous propose un résumé des dispositions applicables, ses analyses et ses commentaires.

Le périmètre d'application

Une fois encore, la Direction a établi un plan de suppression d'emplois en France, cette fois sur le périmètre des fonctions dites « globales » de Renault SAS. Cela concerne tous les salariés en CDI au sein de Renault s.a.s. : des établissements d'Ile-de-France (Siège, TCR, VSF et Lardy), et tous ceux qui travaillent physiquement dans un autre établissement de fabrication mais qui ont un rattachement hiérarchique à une fonction dite « globale ».

Le contexte

Le préambule de l'accord rappelle les orientations du plan d'économies du 29 mai 2020 : réduction des coûts fixes de plus de 2 milliards d'euros sur trois ans, et réduction annoncée de **2 500** postes dans le domaine des Fonctions Globales France. C'est dans ce contexte que l'accord a été proposé aux syndicats négociateurs. Rappel : les 2 500 postes s'inscrivent dans les **4 600** postes pour toute la France et les **10 000** autres postes dans le reste du monde.

Les principales propositions

Proposition 1 : Faciliter la mobilité interne, parcours de formation et de reconversion, recrutements

Faciliter la mobilité interne peut être une bonne proposition si cela évite la dévalorisation qui frappe certains managers intermédiaires pendant les périodes de crise. Combien de *burn-out* liés aux difficultés de mobilités internes ? A suivre : s'assurer que TOUS les postes soient visibles dans People@Renault (ça n'est pas gagné !).

Quant au dispositif de reconversion, c'est un vrai sujet générateur de stress et d'incertitude sur l'avenir pour bon nombre de salariés. **Que m'arrivera-t-il si je suis dans un poste « gris clair » ou « gris foncé » ?**

Proposition 2 : Mesures pour « adapter » les effectifs sur le principe du volontariat

1) Dispense d'activité 2021

Elle est applicable pour tout le périmètre de Renault sas et pas seulement pour les Fonctions globales, et reste indemnisé à 72 % de la rémunération annuelle brute (pour rappel, c'était 75% en 2019).

Commentaire du SM-TE : L'entreprise va mal et on laisse partir ceux dont l'expérience dans l'entreprise est la plus importante. En effet, ils font toujours partie de l'entreprise mais ils sont payés pour rester chez eux. **Sont-ils devenus plus une charge qu'une ressource pour l'entreprise ?**

[1] L'Alliance syndicale CFE-CGC-CFDT-FO a été constituée à la fin des années 80 pour « casser » la CGT de l'aveu même de Michel de Virville - DRH de l'époque Schweitzer et de fait trustee les mandats de représentation du personnel.

L'Alliance syndicale signe les accords de dialogue social (2000 et 2018) octroyant aux syndicats représentatifs des financements, signe les accords de compétitivité (2013) et de performance (2017). L'Alliance syndicale semble cogérer l'Entreprise avec la Direction Générale afin de préserver des intérêts financiers au détriment de l'emploi et l'humain.

Aux élections d'octobre 2020 du Conseil d'Administration pour le périmètre Renault sas + filiales, l'Alliance syndicale a obtenu 55,45 % des suffrages exprimés mais seulement 13,50 % des inscrits. Vous avez dit représentatif ? Aux élections des CSE du périmètre de Renault sas du dernier cycle électoral de juin 2019, l'Alliance syndicale a obtenu 67,53 % des suffrages exprimés (46,85 % des inscrits). Pourquoi d'ailleurs un tel désintérêt pour le CA qui est une instance décisionnelle plutôt que le CSE dont l'avis n'est que consultatif ?

2) Rupture Conventiennelle Collective (RCC)

Nombre maximal de 1900 départs volontaires, avec des cibles indicatives par « Fonction Globale » (Ingénierie, Ingénierie de production, Commerce, IS & Digital, Finance et DCV, ...) pour un dispositif ouvert de décembre 2020 au 30 septembre 2021.

Parmi les conditions pour faire acte de candidature, outre être en CDI et ne pas être déjà engagé dans une autre procédure de rupture de son contrat de travail (volontaire ou non) :

- Avoir un CDI dans une autre entreprise ou une promesse d'embauche en CDI, ou bénéficier d'un CDD/CTT de 6 mois ou plus ...
- Créer ou reprendre une entreprise ou association : créer, reprendre ou développer une entreprise qui soit artisanale, agricole, commerciale, etc, pouvant être exercée en tant que personne physique, en société, en association ou sous forme d'activité libérale.
- S'inscrire dans un processus de reconversion : ce type de formation, de longue durée, doit permettre au salarié de se reconverter vers un nouveau métier ou d'évoluer professionnellement en obtenant une certification ...
- Pouvoir procéder à la liquidation de sa retraite à taux plein au titre du régime de la sécurité sociale ...
- Occuper un emploi ouvert à la RCC : l'entreprise choisit en effet ceux qu'elle veut faire partir.

Commentaire du SM-TE : La RCC ne va attirer que ceux qui avaient déjà l'intention de partir si l'occasion se présentait. Réussir à trouver un emploi en ce moment est une gageure.

Le tri des salariés s'appuie sur le « 9 cases » qui les discrimine en fonction de leur utilité réelle ou supposée : « jetable », « facultatif », « captif ».

Que sera l'après RCC si au 30 septembre 2021 la cible des 1 900 RCC faisant partie des 2 500 n'est pas atteinte ? **L'engagement à ne pas licencier s'achève en effet à la date de 30 septembre 2021. Cela revient à nous dire : « partez volontairement d'ici septembre 2021, après ce sera contre votre gré ».**

Proposition 3 : Dialogue social de proximité et accompagnement du changement par l'écoute des salariés

Commentaire du SM-TE : Au moment où la Direction incite les salariés à quitter Renault, elle commencerait à les écouter ? Ce « dialogue social de proximité » sonne creux : il est réservé à l'Alliance syndicale signataire et exclut les syndicats représentatifs localement. Comme à Guyancourt : SUD et le SM-TE.

Commentaire général du syndicat SM-TE

Cette négociation concrétisée par la signature de l'Alliance syndicale le 20 novembre, est l'aboutissement d'un chemin bien balisé (la Direction Générale est passée maître). Souvenons-nous :

- Le projet de plan d'économie du Groupe Renault a été annoncé le 29 mai ; le CCSE était informé le 29 juin 2020 ; lors de la consultation du 29 septembre, **les élus du CCSE ont voté contre.**
- Renault a proposé à l'Alliance syndicale et à la CGT un accord de méthode donnant un cadre pour la négociation des modalités du plan d'économie, accord signé unanimement le 24 juillet 2020.

L'accord dit de Transformation du 20 novembre porte sur les modalités de suppression des 2 500 postes de travail, les signataires ont ainsi validé cette suppression. Où va partir l'activité ? Dans les différents RTx (Roumanie, Turquie, Inde, ...) et sous-traitants. Comme d'habitude.

Vider Renault France de ses compétences, talents, forces vives n'a rien de révolutionnaire, cela se fait depuis toujours. Est-ce cela la RENAULuTion ? **La dispersion des salariés de Renault façon puzzle suit un chemin bien balisé.**

Pour tout ce que nous avons à faire ensemble, la représentation et la défense des salariés, nous vous invitons à rejoindre le SM-TE dès maintenant pour qu'il renforce son influence et ses possibilités d'actions. La situation de chacun des salariés concernés le nécessite.

Consciente des risques qu'elle fait peser à la communauté de travail, la Direction propose une aide médico-psychologique.

Votre syndicat indépendant SM-TE vous propose le soutien de ses délégués. Contactez-les :

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33 à 55 €/an